

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2024-2025

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de Parents
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 27 février 2025, à 19 heures 15

8. CONSULTATIONS

8.1. CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2029 SECTEUR DES JEUNES, DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (retour : 7 mars 2025)

(CP/25-02/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA24/25-12-038 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 3 décembre 2024, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, des quatre syndicats (SCFP, SEPB, SPPENOM, SEOM), des deux associations (AMDES, AQCS) ainsi que les Services des ressources éducatives, de l'organisation scolaire, de la formation générale des adultes et les Services de la formation professionnelle, la formation continue et aux entreprises ;

ATTENDU les exigences législatives reliées à LIP ;

ATTENDU QUE plusieurs élèves du secondaire accompagnent leurs petits frères et petites sœurs pour assurer leur sécurité lors de la fête de l'Halloween ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 4 décembre au 7 mars 2025 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Gignoux et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les calendriers scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 des secteurs des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, soumis par le Service des ressources humaines du CSSMB, avec les recommandations suivantes :

- **QUE** la journée pédagogique du mois de novembre soit déplacée au 1^{er} novembre afin que tous les élèves puissent « paisiblement » savourer leur soirée d'Halloween, le 31 octobre, sans avoir l'obligation de ne pas se coucher trop tard car il y a de l'école le lendemain ;
- **QUE** le 1^{er} novembre soit systématiquement une journée pédagogique, pour cette même raison, lorsqu'il tombe un jour de semaine ;
- **QUE** le 1^{er} novembre soit une journée thématique ou sans examens, au secondaire, advenant que cette journée ne puisse pas y être déclarée pédagogique ;
- **QUE** les journées pédagogiques soient mieux réparties afin de ne pas toujours être placées le vendredi ou le lundi, et ce afin de ne pas nuire aux mêmes spécialistes et activités de l'école, et que soit gardée une

proportionnalité des périodes de spécialistes manquées par tous les élèves d'une école ;

- **QUE** la première journée au retour du temps des fêtes, en janvier, soit une journée pédagogique incluant le service de garde.

(Proposé par madame Nathalie Gignoux - Proposition adoptée à l'unanimité)

Copie conforme du procès-verbal du 27 février 2025